



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 17 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le dix-sept avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATTUT - BEZ (Suppléante) - COLIN - FADDI - FRANCES - KAZIMIERCZAK - RICARD - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BENAZECH - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DURAND (Suppléant) - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VICENTE.

Mme Sophie GILBERT a donné procuration à M. Noël MEYSSONNIER.

N° 2018/58

Objet : Office de tourisme : plan de financement LEADER pour le réaménagement et la modernisation du Bureau d'Information Touristique à Lautrec

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée de l'état d'avancement du projet de réaménagement et la modernisation du Bureau d'Information Touristique à Lautrec. Disposant du montant qui sera attribué au titre de la DETR, nous pouvons présenter le plan de financement pour la demande de subvention au titre du LEADER dont le coût éligible est de 128.282,16 € H.T.

Monsieur le Président propose donc le plan de financement ci-dessous au titre du LEADER :

Europe (45 %)	57.726,97 € (LEADER)
Etat (35 % de 128.829,00 €HT soit 45.090, 00 €)	44.898,76 € (DETR proratisée sur 128.282,16 €)
CCLPA (20 %)	25.656,43 €
	128.282,16 € H.T.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver le plan de financement LEADER du projet de réaménagement et de modernisation du Bureau d'Information Touristique de la CCLPA à Lautrec pour un montant de 128.282,16 € H.T., comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement LEADER pour le réaménagement et la modernisation du Bureau d'Information Touristique à Lautrec, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment à solliciter la subvention LEADER prévue,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2018.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 02 mai 2018.



Le Président,
Raymond GARDELLE